

Diagnostic Plomb Avant Démolition

Le diagnostic Plomb avant démolition est obligatoire pour tous bâtiments ou parties de bâtiments construits avant 1949. La validité du diagnostic s'arrête avec la démolition.



Obligatoire

Le diagnostic plomb avant démolition est obligatoire.



Pour quels types de biens ?

Pour tous bâtiments ou parties de bâtiments construits avant 1949.

Contenu du diagnostic Plomb



Quel est le processus ?

Le diagnostic plomb avant démolition doit porter sur la totalité des matériaux. Il faudra bien sûr remettre au diagnostiqueur les plans des locaux et joindre les éventuels rapports antérieurs (CREP, DRIPP).



L'équipement ?

Le technicien utilise un spectromètre à fluorescence à rayons X. Celui-ci peut détecter la présence de plomb à travers les matériaux. Ce procédé permet d'identifier et de localiser les revêtements contaminés.



Quels sont les éléments à contrôler ?

Le plomb métal peut se trouver dans les canalisations d'eau, les nappes isolantes, revêtements d'étanchéités, ornements. Les peintures plombifères ont été utilisées sur tout support.



Quelles conséquences ?

En l'absence de diagnostic, la démolition est impossible en raison des risques encourus par les salariés, le voisinage et l'environnement.



La réglementation

- En cas de manquement aux obligations de diagnostics, le propriétaire et le maître d'ouvrage peuvent voir leur responsabilité civile et pénale engagée.
- L4412-1 et R4412-1 à R4412-57, R4412-156 à 160 du Code du Travail
- Norme NF X 46 031 d'avril 2008 – analyse chimique des peintures
- Article L 230-2 du Code du Travail, Principes généraux de prévention
- Articles R231-58-4 à R231-55-6 du Code du Travail sur la protection des travailleurs
- Code de l'environnement Gestion des déchets contenant du plomb



La validité

La validité du diagnostic s'arrête avec la démolition.